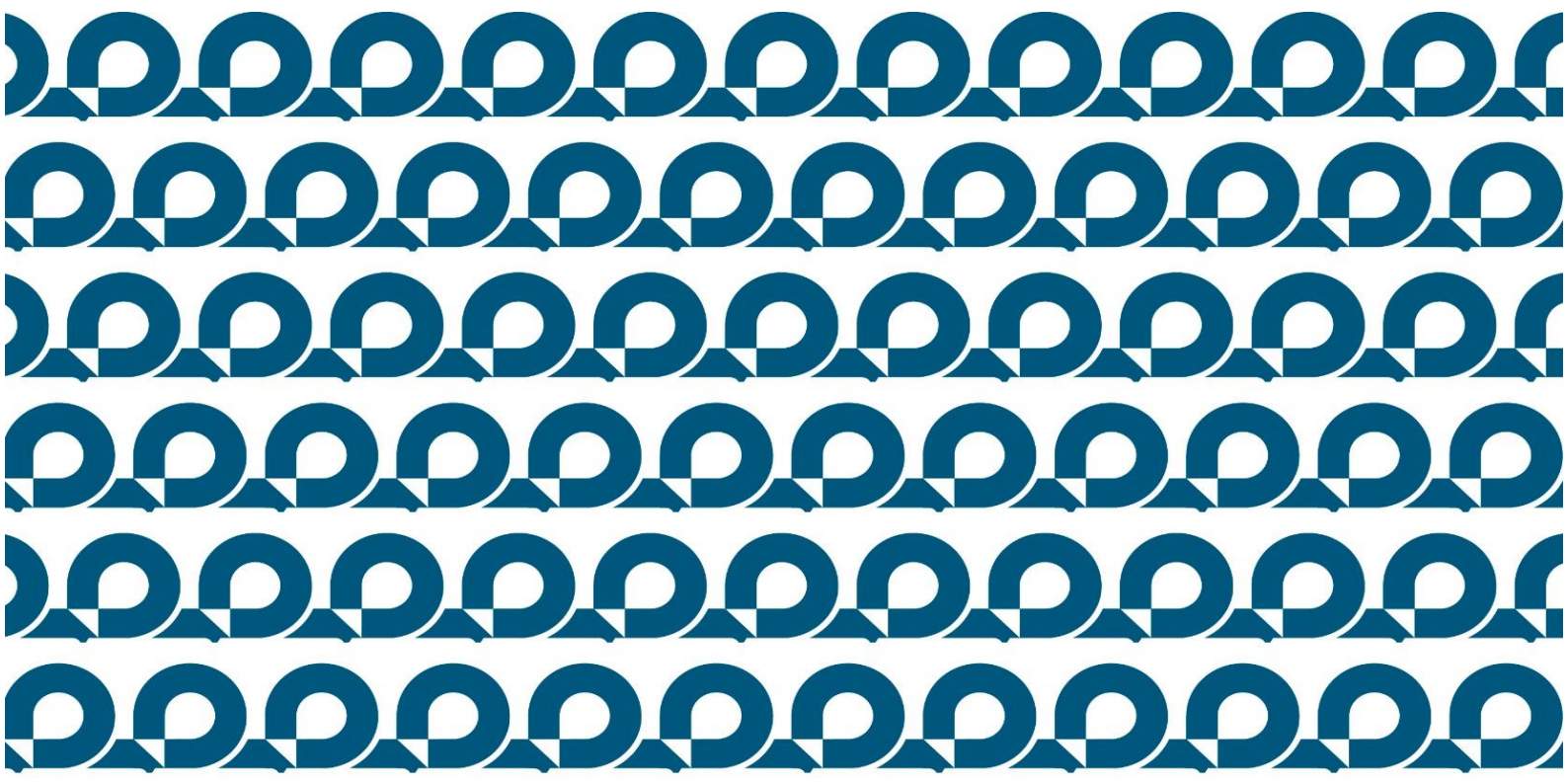




# POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL DU GROUPE NUEVA PESCANOVA

*Approuvée par le Comité exécutif (COMEX) du Groupe Nueva Pescanova lors de sa Réunion du 30 août 2018*



## INDEX

<i>Préambule</i> .....	3
<b>CHAPITRE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> .....	4
Article 1. <i>Finalité</i> .....	4
Article 2. <i>Domaine d'application</i> .....	4
<b>CHAPITRE II. ÉLÉMENTS DE CONFIGURATION DE LA CULTURE DE PRÉVENTION DU GROUPE NUEVA PESCANOVA DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL</b> .....	4
Article 3. <i>Information et formation</i> .....	4
Article 4. <i>Prise de conscience et sensibilisation</i> .....	4
Article 5. <i>Standards internationaux de sécurité et de santé au travail</i> .....	5
<b>CHAPITRE III. CONCEPT DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DU GROUPE NUEVA PESCANOVA</b> .....	5
Article 6. <i>Piliers fondamentaux du concept de sécurité et de santé au travail du Groupe Nueva Pescanova</i> .....	5
Article 7. <i>Système général de sécurité et de santé au travail du Groupe Nueva Pescanova</i> .....	5
Article 8. <i>Coopération et participation</i> .....	5
Article 9. <i>Fournisseurs et sous-traitants</i> .....	6
Article 10. <i>Amélioration continue et révision périodique des systèmes de gestion des risques et de la santé au travail</i> .....	6
<b>CHAPITRE IV. CONTRÔLE, ÉVALUATION ET RÉVISION</b> .....	6
Article 11. <i>Contrôle</i> .....	6
Article 12. <i>Évaluation périodique</i> .....	6
Article 13. <i>Révision continue</i> .....	6
<b>CHAPITRE V. DISPOSITIONS FINALES</b> .....	6
Article 14. <i>Diffusion, formation et communication</i> .....	6
Article 15. <i>Approbation, durée de validité et modification</i> .....	6
Article 16. <i>Contrôle des modifications</i> .....	7

## Préambule

---

1. Le Groupe Nueva Pescanova est un groupe multinational dédié à la capture, la culture, la production et la commercialisation de produits de la mer, en particulier, de poisson et de fruits de mer. Le Groupe estime que les personnes sont un facteur clé de son activité commerciale et défend et promeut le respect des droits de l'homme et du travail internationalement reconnus, en s'engageant fermement pour offrir à ses employés et collaborateurs, où qu'ils réalisent leur travail, des conditions de travail et de vie sûres, saines et équitables, en respectant toujours strictement les normes en matière de prévention des risques professionnels à l'échelle locale, nationale ou internationale applicables.
2. En ce sens, le Groupe Nueva Pescanova possède son propre code de conduite et de bonnes pratiques d'entreprise, appelé « Notre code d'éthique » (approuvé par le Conseil d'administration de Nueva Pescanova, S.L., société mère du Groupe), qui doit être appliqué dans toutes les sociétés espagnoles et étrangères du Groupe et par tous les professionnels au sein de celles-ci, sur lequel figure un ensemble de principes et de règles de conduite visant à garantir un comportement légal, éthique, intègre et responsable de tous ses professionnels.
3. Conformément aux dispositions spécifiquement prévues par Notre code d'éthique en matière de sécurité et de santé au travail :
  - a. Le Groupe Nueva Pescanova promouvra partout où il sera présent l'établissement et l'accès aux moyens nécessaires par ses professionnels pour qu'ils puissent accomplir leur activité en disposant des mesures de sécurité et d'hygiène adéquates afin de sauvegarder à tout moment et en toute situation leur intégrité physique et morale et préserver leur santé.
  - b. Le Groupe Nueva Pescanova promeut et promouvra en toute circonstance et dans tous les lieux où il réalise son activité des programmes de sécurité et de santé au travail conformément aux normes de prévention des risques professionnels en vigueur et futures qui soient applicables.
  - c. Les professionnels du Groupe Nueva Pescanova se soumettront strictement aux normes relatives à la sécurité et la santé au travail, afin de prévenir et de réduire les risques au travail.
  - d. Les individus soumis au code (conseillers, dirigeants, mandataires et autres professionnels et employés du Groupe, partout dans le monde et quelle que soit la modalité de recrutement dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions) sont tenus de respecter rigoureusement les normes en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi que de veiller à leur propre sécurité et à celle des personnes affectées par leurs activités.
  - e. Le Groupe Nueva Pescanova promouvra les actions nécessaires pour que les fournisseurs avec lesquels le Groupe opère respectent ses normes et ses programmes en matière de sécurité et de santé.
4. En ce qui concerne le point e. mentionné plus haut, tous les fournisseurs, prestataires, entreprises de travail temporaire et sous-traitants (conjointement dénommés « fournisseurs ») devront accepter et signer notre charte éthique et sociale du fournisseur, et assumeront expressément leur obligation de garantir à leurs employés et collaborateurs un environnement de travail sûr, en respectant en toute circonstance les exigences en matière de sécurité, de santé et d'hygiène au travail prévues par la réglementation en matière de prévention des risques professionnels applicable, conformément aux normes internationalement acceptées.
5. La présente Politique d'entreprise s'inscrit par conséquent dans l'engagement ferme et sans équivoque du Groupe Nueva Pescanova, énoncé et annoncé formellement et publiquement par son Conseil d'administration dans Notre code d'éthique, qui consiste à disposer de systèmes solides pour la gestion des risques, de la santé et du climat de travail ainsi que de techniques et d'organisations de très haute qualité, non seulement respectueuses des normes en matière de prévention des risques professionnels applicables dans chaque juridiction et lieu où le Groupe est présent, mais aussi alignées sur les meilleures pratiques et les cadres de référence de très haute exigence et excellence existants actuellement dans ce domaine.

## CHAPITRE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Article 1. Finalité

1. La présente Politique d'entreprise a pour finalité de développer les engagements énoncés dans Notre code d'éthique, ainsi que de refléter l'engagement ferme de la Direction du Groupe vis-à-vis de la culture de prévention en tant que partie intégrante et essentielle de sa gestion, afin d'assurer un environnement de travail sûr et sain pour toutes les personnes dans tous les centres de travail du Groupe Nueva Pescanova, ainsi que dans ses domaines d'influence.
2. En outre, la présente Politique d'entreprise concrétise l'engagement du Groupe Nueva Pescanova pour préserver en tout lieu et en toute circonstance la vie, la santé et l'intégrité physique et morale de ses professionnels et des tiers fournissant un service dans ses installations ou ses centres de travail, en respectant scrupuleusement les normes de prévention des risques professionnels applicables et en fournissant les moyens nécessaires pour que le travail soit accompli dans le respect des mesures de sécurité et d'hygiène.
3. Tous les professionnels du Groupe Nueva Pescanova, quelle que soit leur position hiérarchique ou fonctionnelle ou leur situation géographique, réaliseront leur activité en se soumettant à la réglementation et aux normes en matière de prévention des risques professionnels en vigueur dans chaque lieu, et ce dans le respect des directives, des instructions et des règles énoncées dans les systèmes de gestion des risques et de santé au travail mis en place par l'entreprise et/ou dans chaque société espagnole ou étrangère du Groupe.
4. Tous les professionnels du Groupe Nueva Pescanova doivent connaître et toujours respecter la législation relative à la prévention des risques professionnels qui soit applicable, laquelle constitue la base fondamentale de la culture de prévention et de respect des normes du Groupe en matière de travail, sous la responsabilité de manière particulière de la Direction des risques et du climat de travail, rattachée au Département des personnes du Groupe, sans préjudice des attributions à ce sujet qui reviennent au Conseil d'administration de Nueva Pescanova, S.L.

### Article 2. Domaine d'application

1. La présente Politique d'entreprise est contraignante pour tous les professionnels du Groupe Nueva Pescanova.
2. Le Groupe Nueva Pescanova se compose de la société espagnole Nueva Pescanova, S.L. (société mère) et de toutes les sociétés espagnoles et étrangères (sociétés dépendantes) contrôlées, directement ou indirectement, par la société mère Nueva Pescanova, S.L.
3. Les professionnels du Groupe Nueva Pescanova sont tous les conseillers, dirigeants, mandataires et employés du Groupe Nueva Pescanova partout dans le monde et quelle que soit la modalité de recrutement.

## CHAPITRE II. ÉLÉMENTS DE CONFIGURATION DE LA CULTURE DE PRÉVENTION DU GROUPE NUEVA PESCANOVA DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

### Article 3. Information et formation

Le Groupe Nueva Pescanova promouvra, développera et exécutera en permanence les actions informatives et formatives nécessaires afin que ses employés soient dûment informés et formés en ce qui concerne l'impact de leur travail sur la sécurité des personnes, des processus et des installations.

### Article 4. Prise de conscience et sensibilisation

Le Groupe Nueva Pescanova promouvra régulièrement par le biais de campagnes de prise de conscience et de sensibilisation dûment planifiées un comportement respectueux en tout lieu et en toute circonstance de ses employés en ce qui concerne la sécurité et la santé des travailleurs, aussi bien pour leur propre sécurité et santé que pour celles de leurs collègues et de tiers pouvant interagir dans leur activité professionnelle.

#### **Article 5. Standards internationaux de sécurité et de santé au travail**

---

Le Groupe Nueva Pescanova promouvra le partage des meilleures pratiques dans l'application des standards internationaux de sécurité et de santé au travail définis, en plus de les améliorer en permanence pour accroître les exigences et l'efficacité de ces standards.

### **CHAPITRE III. CONCEPT DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DU GROUPE NUEVA PESCANOVA**

#### **Article 6. Piliers fondamentaux du concept de sécurité et de santé au travail du Groupe Nueva Pescanova**

---

Les piliers fondamentaux du concept de sécurité et de santé au travail du Groupe Nueva Pescanova sont au nombre de 5 :

- a. La qualité, la productivité et la rentabilité de ses activités sont aussi importantes que la sécurité et la santé de ses travailleurs. Tous sont des objectifs permanents et fondamentaux.
- b. La sécurité et la santé des travailleurs doit toujours prévaloir. Tous les risques doivent être dûment évalués et, le cas échéant, évités ou réduits, en destinant pour ce faire les ressources nécessaires.
- c. L'amélioration continue dans tous les domaines de la gestion de la prévention des risques professionnels est une variable fondamentale pour l'avenir des sociétés du Groupe et sa durabilité.
- d. Dans toutes les décisions du Groupe, le respect de la législation relative à la prévention des risques professionnels, ainsi que des codes de bonnes pratiques et autres engagements volontairement pris par le Groupe, sera toujours présent.
- e. Assurer l'intégration totale des principes de sécurité et de santé au travail dans tous les secteurs du Groupe.

#### **Article 7. Système général de sécurité et de santé au travail du Groupe Nueva Pescanova**

---

Le Groupe Nueva Pescanova s'engage à développer et à mettre en place un système général de sécurité et de santé au travail pour tout le Groupe basé sur des standards en matière de sécurité et de santé au travail qui détermine les niveaux minimaux et assure l'harmonisation des critères appliqués dans toutes les sociétés du Groupe. Ce système général abordera les questions suivantes :

- a. L'intégration des critères de sécurité et de santé au travail dans toutes les phases du processus de production, dans toutes les méthodes de travail et dans toutes les décisions, de sorte que les dirigeants, les techniciens, les directeurs et les travailleurs puissent assumer leurs responsabilités en la matière.
- b. L'identification, l'évaluation et le contrôle efficace des risques associés au travail.
- c. L'adéquation entre l'employé et son poste de travail à travers le suivi de la santé et la formation des travailleurs.
- d. Un mécanisme d'évaluation en matière de sécurité et de santé au travail conformément aux standards établis pour tout le Groupe, afin d'identifier d'éventuels écarts, de partager les meilleures pratiques et d'établir une culture internationale d'excellence en matière de prévention des risques professionnels.

#### **Article 8. Coopération et participation**

---

1. Le Groupe Nueva Pescanova estime que la coopération des travailleurs est indispensable pour préserver et améliorer les conditions de sécurité et de santé sur le lieu de travail.
2. Le Groupe Nueva Pescanova favorisera toujours la participation de tous les travailleurs dans la promotion de la sécurité et la santé de manière proactive à travers des communiqués sur les risques professionnels et d'autres communiqués (suggestions d'amélioration) qui seront analysés et évalués pour leur intégration dans le Système de gestion de la prévention des risques professionnels.
3. Dans le cadre de sa culture de prévention proactive, le Groupe Nueva Pescanova établira des relations de collaboration étroites avec les différentes administrations publiques compétentes en matière de

sécurité et de santé au travail afin d'être une référence positive en la matière partout où le Groupe réalise ses activités.

#### **Article 9. Fournisseurs et sous-traitants**

---

1. Tous les fournisseurs et sous-traitants du Groupe Nueva Pescanova s'engageront à garantir à leurs employés et collaborateurs un environnement de travail sûr, en respectant en toute circonstance les exigences en matière de sécurité, de santé et d'hygiène au travail prévues par la législation relative à la prévention des risques professionnels applicable, conformément aux normes internationalement acceptées.
2. Le Groupe Nueva Pescanova exigera aux sous-traitants et aux fournisseurs, à tout moment et sans exception, de respecter les normes de sécurité établies, en plus de les faire participer à la culture de prévention mise en place au sein du Groupe.

#### **Article 10. Amélioration continue et révision périodique des systèmes de gestion des risques et de la santé au travail**

---

1. Le Groupe Nueva Pescanova assume le principe d'amélioration continue en tant qu'élément clé de sa culture de prévention et de la gestion adéquate de ses risques professionnels.
2. Le Groupe Nueva Pescanova s'engage à réaliser une révision périodique des systèmes de gestion des risques et de la santé au travail autant de fois que nécessaires afin de maintenir l'efficacité pour laquelle ils ont été créés.

### **CHAPITRE IV. CONTRÔLE, ÉVALUATION ET RÉVISION**

#### **Article 11. Contrôle**

---

Il revient à la Direction de prévention des risques et de climat au travail de contrôler la mise en place, le développement et le respect de la présente Politique d'entreprise dans tout le Groupe Nueva Pescanova, en plus de surveiller et de coordonner la mise en place des systèmes de gestion des risques et de la santé au travail nécessaires afin de garantir son bon respect et d'en informer la Direction du groupe.

#### **Article 12. Évaluation périodique**

---

La Direction de prévention des risques et de climat au travail évaluera périodiquement le bon respect et l'efficacité de cette Politique d'entreprise et des systèmes de gestion des risques et de la santé au travail du Groupe Nueva Pescanova et en informera la Direction du groupe.

#### **Article 13. Révision continue**

---

La Direction de prévention des risques et de climat au travail examinera périodiquement, et lorsque cela s'avère nécessaire, la présente Politique d'entreprise, et proposera au Comité exécutif du Groupe les modifications et les mises à jour qui contribuent à son développement et amélioration continue.

### **CHAPITRE V. DISPOSITIONS FINALES**

#### **Article 14. Diffusion, formation et communication**

---

Il revient à la Direction de prévention des risques et de climat au travail de mener à bien les actions de diffusion, de formation et de communication opportunes visant à assurer la connaissance effective dans tout le Groupe Nueva Pescanova de la présente Politique d'entreprise et des éventuels systèmes de gestion des risques et de santé au travail qui pourraient être implantés dans les sociétés du Groupe.

#### **Article 15. Approbation, durée de validité et modification**

---

1. La présente Politique d'entreprise a été approuvée par le Comité exécutif du Groupe Nueva Pescanova, sur une proposition du Directeur des personnes et du Directeur de la Direction de prévention des risques et de climat au travail, lors de la réunion tenue en août 2018.

La présente Politique d'entreprise a été présentée pour son analyse aux représentants des travailleurs au sein des Comités de sécurité et de santé des centres du Groupe correspondants, sans qu'ils n'aient formulé d'ajouts ou de modifications au texte original approuvé par le COMEX ; il s'agit par conséquent du texte définitif une fois écoulée la période de consultations, qui entrera en vigueur et le restera pour tout le Groupe Nueva Pescanova à compter de cette date.

2. Toute modification de la présente Politique d'entreprise devra être approuvée par le Comité exécutif du Groupe Nueva Pescanova, sur une proposition du Directeur des personnes et/ou du Directeur de la Direction de prévention des risques et de climat au travail.

**Article 16. Contrôle des modifications**

---

Version	Résumé modification	Promoteur modification	Organe approbation modification	Date approbation modification
V_1	Approbation du texte initial de cette Politique d'entreprise	Directeur des personnes / Directeur de la Direction de prévention des risques et de climat au travail	COMEX	30 août 2018

## CONTACT

Rúa José Fernández López, s/n  
36230 Chapela – Redondela – Pontevedra – Espagne  
Téléphone +34 986 818 100

Direction de prévention des risques et de climat au travail

